

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOULET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Réseau de chaleur urbain desservant la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier -
Protocole passé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Etablissement
Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique - Approbation - Autorisation de
signature**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation

La Communauté urbaine a délibéré le 25 octobre 2013 pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur urbain desservant la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier alimenté par l'usine d'incinération des ordures ménagères de Bègles.

Les études ont été menées conjointement par la Communauté urbaine et l'établissement public Euratlantique ayant constitué un groupement de commande.

Compte tenu de l'interdépendance forte entre le projet de ZAC et celui de la première phase des travaux du réseau de chaleur, la Communauté urbaine a souhaité confier à l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) la maîtrise d'ouvrage des travaux de canalisations de la 1^{ère} phase à l'intérieur de la ZAC.

Le présent protocole vise à organiser la répartition de la maîtrise d'ouvrage et à définir les modalités de financement de la 1^{ère} phase de travaux.

La Communauté urbaine assurera la maîtrise d'ouvrage de la chaufferie d'appoint et de secours au gaz situé dans l'enceinte du Marché d'Intérêt National (M.I.N.) et la liaison usine d'incinération de Bègles – Chaufferie Gaz.

Les travaux nécessaires au prélèvement de chaleur dans l'enceinte de l'usine d'incinération seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du délégataire ASTRIA de cet équipement de valorisation énergétique suivant les modalités définies dans un avenant à son contrat. Le montant de l'investissement correspondant n'apparaît pas dans ce protocole.

L'Etablissement Public Euratlantique assure pour le compte de la Cub, la maîtrise d'ouvrage du réseau primaire de desserte interne de la totalité de la 1^{ère} phase de la ZAC. La réalisation des branchements et sous-stations au fur et à mesure des constructions sera

effectuée dans l'attente de la désignation du futur délégataire également sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA.

Ainsi, le coût prévisionnel des travaux de la phase 1 des travaux d'un montant de 9 835 940 € est réparti en 6 077 880 € sous maîtrise d'ouvrage directe CUB et 3 758 060 € sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA.

L'EPA prendra à sa charge une partie des études de conception et une partie des études de maîtrise d'œuvre pour un montant de 242 080 € H.T.

Il en résulte un montant pris en charge par la Cub de 3 515 980 € H.T.

L'EPA s'engage désormais à inscrire dans l'ensemble des promesses de vente des ilots devant être desservis, une obligation de raccordement au futur réseau de chaleur.

La Cub déposera les dossiers de demande de subvention.

Le protocole indique précisément les modalités de réalisation des études et travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA et les conditions de remise à la Cub.

Sont également indiquées les modalités de suivi du protocole, de paiement et de règlement des litiges.

Il apparaît donc souhaitable d'autoriser Monsieur le Président à :

- Approuver le protocole devant être passé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'EPA Bordeaux Euratlantique
- Signer le présent protocole relatif à la réalisation du réseau de chaleur urbain desservant la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2011/0511 du 8 juillet 2011 relative à la prise de compétence partielle de la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière de réseaux de chaleur et de froid d'intérêt communautaire

VU le projet de protocole relatif à la réalisation du réseau de chaleur urbain desservant la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier

VU la délibération n° 2014-09 du conseil d'administration de l'EPA du 25 avril 2014

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La réalisation d'un réseau de chaleur urbain desservant la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat de la Communauté urbaine de Bordeaux,

Ce projet concourt à la mise en œuvre de la stratégie énergétique et à l'ambition d'un territoire « bas carbone » sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique,

DECIDE

Article 1 :

Le projet de protocole relatif à la réalisation du réseau de chaleur urbain desservant la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le protocole qui indique les modalités de réalisation des études et travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA ainsi que les conditions de remise à la Cub.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUILLET 2014**

PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2014

Mme. ANNE WALRYCK